

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant la demande de ALLEZ ET CIE en date du 16/02/2023 ;

Considérant que l'entreprise ALLEZ ET CIE doit procéder à des travaux aériens et pose de câble en tranchée sous chaussée pour raccordement du 22 au 38 Avenue de Bordeaux à Carbon-Blanc ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : A partir du 15 mars 2023 et pour une durée de 60 jours, l'entreprise ALLEZ ET CIE et ses sous-traitants SARL OSMIUM INVEST, sont autorisés à procéder à des travaux aériens et pose de câble en tranchée sous chaussée pour raccordement du 22 au 38 Avenue de Bordeaux à Carbon-Blanc ;

ARTICLE 2 : L'accès aux piétons sera interdit côté pair de l'avenue de Bordeaux, une déviation piétonne et un cheminement piéton devront être mis en place côté impair.

ARTICLE 3 : La circulation sera alternée par des feux tricolores ;

ARTICLE 4 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux ;

ARTICLE 5 : La vitesse sera limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 6 : La signalisation du chantier et les panneaux de déviation des piétons seront mis en place et conservés par le soin de ALLEZ ET CIE et ses sous-traitants SARL OSMIUM INVEST, conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 7 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état par le soin et à charge de ALLEZ ET CIE et ses sous-traitants SARL OSMIUM INVEST ;

ARTICLE 8 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- ALLEZ ET CIE et ses sous-traitants SARL OSMIUM INVEST

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 06 mars 2023

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Maire-adjoint,

Jean-Luc LANCELEVÉE

